

Création de logements intergénérationnels (a) Commune : Neufchâteau (b) Nom du village ou de l'entité : Neufchâteau (c) Descriptif : logement intergénérationnels	Fiche n° M-3.04
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

1. Description du projet

Dans le cadre du développement rural, un logement intergénérationnel est logement communal locatif comprenant au moins deux logements, dont l'un est occupé par au moins une personne âgée de plus de 65 ans et l'autre par une personne ou un ménage plus jeune. Les habitants n'ont pas forcément de lien de famille entre eux. Afin d'encourager les interactions et les échanges, les deux (ou plusieurs) ménages se rendent des services mutuels, inscrits dans un cadre écrit de type convention ou règlement d'ordre intérieur. Ce cadre structure et définit les modalités de cohabitation et d'échange de services qui permettent à chacune des parties d'être gagnante.

Une autre approche consiste en la création d'un quartier intergénérationnel. Chaque ménage dispose d'un logement indépendant et les échanges se réalisent dans des espaces partagés. Bien que des échanges soient encouragés par l'espace partagé, cette vision nécessite un changement de mentalité pour aller vers les autres.

Le logement kangourou est une autre sorte de logement intergénérationnel. Ce concept repose sur la cohabitation de deux générations (souvent d'une même famille) sous un même toit. Les deux générations disposent tout de même d'espaces bien définis selon une convention pour un bon vivre ensemble. L'aîné est bien souvent propriétaire du bâtiment. La génération la plus jeune (étudiant ou jeune ménage) a accès à un logement abordable et la génération la plus ancienne bénéficie d'une compagnie, d'une aide pour les tâches devenues inconfortables avec l'âge.

Pour terminer, des logements modulaires pourraient aussi être créés. Ces logements peuvent alors évoluer au fil du temps selon les besoins et les envies des locataires et de l'ensemble du quartier intergénérationnel.

2. Justification du projet

La population de la commune de Neufchâteau est en forte croissance. Sur les 20 dernières années, la démographie a évolué de 28,8% pour atteindre 8 186 habitants en 2023. Cette population est assez homogène au niveau de la répartition des âges. La pyramide des âges a une forme triangulaire ce qui montre une forte natalité et une jeunesse bien présente, mais également une part de pensionnés de plus de 65 ans. En 2023, ceux-ci sont un peu moins de 1 200 ce qui représente 15% de la population totale. Cette part des aînés est moindre à Neufchâteau que dans les communes voisines (+3%) ou en Wallonie (+4%). Selon l'IWEPS, cette part va atteindre 17,8% en 2035. Soit une augmentation de 300 personnes de plus de 65 ans.

Les logements intergénérationnels répondent à une demande car les personnes âgées avec de grandes maisons à entretenir, ne désirent pas forcément rejoindre une maison de repos et souhaitent garder une certaine forme d'autonomie. En plus de répondre à cette demande, les logements intergénérationnels permettent aux personnes de vieillir dans un endroit qui leur convient le mieux tout en restant à proximité de leurs habitudes de vie.

Ce projet répond à la fois aux problèmes d'accessibilité pour la jeunesse de trouver un logement et de s'occuper des personnes plus âgées, mais aussi à un besoin des personnes âgées de garder un logement à eux et d'avoir une aide à proximité.

Un projet de logements intergénérationnels est actuellement en cours dans la localité de Neufchâteau. Au total, 29 logements seront créés à l'arrière de la maison de repos « Pré Fleuri », juste à côté de la crèche. Un partenariat public – privé a été conclu et est en cours d'exécution.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations, en tenant compte de l'évolution démographique de la commune

1.3 En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)	O.S.5 Être une commune responsable de son patrimoine, le valoriser et le promouvoir ➤ O.S.5.1 Favoriser le développement de maisons intergénérationnelles sur le territoire
Plan de Cohésion Sociale (2020-2025)	Epanouissement familial et social

4. Annexes

Maquette du projet de logements intergénérationnels étudié en 2018

